

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

adiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

ptique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

entaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données caractére personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 [LG] - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

20863
Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3388

Société : R.A.M.

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ABBAD EL ANDALOUSSI FAYDAL

Date de naissance : 13.11.153

Adresse : N°7 LOT HIND CALIFORNIE
CASABLANCA

Tél. : 06 61 22 06 57 Total des frais engagés : 400 DH + 8,18 € Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. SEERAOUI Maher
Hépatologue Gastro-Enterologue
175, Rue Boukraâ - Casablanca
Tél.: 05 22 27 78 18

Date de consultation : 30.01.20

Nom et prénom du malade : ABBAD EL ANDALOUSSI

FAYDAL Age : 1959

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Hernocœl

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Le : 30.01.20

Signature de l'adhérent(e) :





URGENCE 24/24

REANIMATION MÉDICO - CHIRURGICALE
CHIRURGIE VISCÉRALE
COELIO CHIRURGIE
NEURO - CHIRURGIE
CHIRURGIE VASCULAIRE
CHIRURGIE GYNÉCOLOGIQUE
CHIRURGIE UROLOGIQUE - LITHO TRYPSIE
CHIRURGIE OTO-RHINO - LARYNGOLOGIQUE
CHIRURGIE MAXILLO-FACIALE
CHIRURGIE OPHTALMOLOGIQUE
CHIRURGIE TRAUMATOLOGIQUE ET ORTHOPÉDIQUE

Docteur :

Dr. SEFRAOUI Maher
Hépatologue Gastro-Enterologue
175, Rue Boukraâ - Casablanca
Tél.: 05 22 27 78 18

Casablanca, le 04.02.20

Mr Abbad El Auloumi Fayçal

I21N0NA :

Boîte de 2 flacons
veille de la colo

(voir prospectus)

Dr. SEFRAOUI Maher
Hépatologue Gastro-Enterologue
175, Rue Boukraâ - Casablanca
Tél.: 05 22 27 78 18

PHARMACIE DAURIAU SELARL Fact. Num. : 183682
55 AVENUE EDOUARD VAILLANT Date Fact. : 05/02/2020
92100 BOULOGNE BILLANCOURT Date Ord. : 04/02/2020
922017793 Medecin: MEDECIN -
Tel :0146204677 Code Opt: L
INSEE: Malade: ABBAO El Andaloumi
hôtel odessa 75014 PARIS

QTE	DESIGNATION	CIF	Prix/U	BaseSS	HD	TxSS
2	IZINNOVA 5 dil. sb	3400926995249	8,18	-	1,02	0
	2Fl/176ml		Dis: 1	Ordo: 241389		
1	Honor. dispens.			0,51	-	0
	HDR					

MONTANT TOTAL : 18,91 MONTANT AND : 0,00
MONTANT AMC : 0,00 MONTANT ASSURE : 18,91
Ces montants s'entendent ayant application, le cas échéant,
de la franchise prévue à l'article L. 322-2 du code de la
sécurité sociale et indiquée sur le relevé de prestations.

CITM Clinique BADR

37, Rue Al Alloussi Bourgogne

092 / TP:35630123/ ICE: 001326100000037

F A C T U R E

N° : 202000253
Du : 30/01/2020

Nom patient : M. ABBD EL ANDALOUSSI FAYCAL

Médecin prescripteur ; DrSEFRAOUI MAHER

Examens	Cotation(Z)	Prix Dhs
FRAIS CONSUTATION	1	300,00
FRAIS CLINIQUE	1	100,00
Total		400,00

Arrêtée la présente facture à la somme de :
QUATRE CENTS DIRHAMS

35, Rue Al Alloussi Bourgogne
Tél: 0522 49 28 00 Fax: 05 22 49 29 66
CITM CLINIQUE BADR